

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. A bonnement pour l'année, (frais de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 21 JANVIER 1851.

No. 63

FRANCE.

Rapport de M. de Montalembert sur l'Observation du Dimanche.

« L'un des documents les plus importants, et le seul peut-être qui intéresse au plus haut degré les hommes religieux de France, est le rapport déposé devant l'Assemblée Législative par M. de Montalembert sur la proposition de M. d'Olivier, relative à l'observation du Dimanche. Nous ne pouvons reproduire en totalité ce magnifique traité rédigé par une plume si élogieuse et en cœur si chrétien; mais nous le ferons sommairement connaître par la citation de ses parties les plus importantes et par l'analyse du reste. — Les prochains arrivages d'Europe nous apprendront probablement quel a été le sort du projet de loi, objet de l'excellent rapport de M. de Montalembert. D'après nos derniers journaux Français, la presse offrait un sujet de ce rapport « une hygiène assez remarquable. Les journaux religieux et les journaux de la Droite le louent; les rouges l'insultent. Le Journal des Débats et l'Ordre, c'est-à-dire les anciens conservateurs exaltés et l'ancienne opposition de la Gauche, s'unissent pour le louer. Le Constitutionnel, la Patrie, le Pouvoir, l'Apprenti, et l'Assemblée Nationale en font un magnifique éloge. D'où il suit que toutes les nuances de la majorité lui sont favorables. A l'exception de quelques-uns qui n'ont pas voulu se rendre encore aux enseignements de 1848. L'esprit de voltairisme bourgeois qui dictait à la fois l'attaque dans le Tri-Parti et la résistance dans le gouvernement, est seul aujourd'hui, avec la Montagne, persistant dans ses rancoines contre la religion, et dans ses défiances et son mépris pour la loi sainte du repos pendant le jour de Dieu et du pauvre. »

M. de Montalembert, après avoir rappelé en quelques mots, au point de vue physique et matériel, la nécessité de l'observation du dimanche, affirme que cette salutarité contient un grand intérêt moral, et qu'il est « temps de faire intervenir la majesté de la loi et les efforts de l'autorité, si nous ne voulons pas que la France soit la première entre les nations à donner au monde le spectacle d'un pays où l'une des plus saintes obligations de la nature et de la religion soit impunément foulée aux pieds, et où rien ne distingue ostensiblement le jour du repos de la semaine du travail. »

« Si nous avions du temps à perdre, continue le rapporteur, nous nous étendions avec vous sur le crime et la folie d'un pareil résultat, au point de vue purement rationnel ou matériel. Nous vous retracerions les origines de la périodicité hebdomadaire du repos. Nous vous en montrerions l'antiquité, la conformité à toutes les lois de la nature et de l'histoire, aux conditions les mieux établies de la physiologie et de l'hygiène. Nous vous citerions parmi les hommes les plus hostiles à la religion de nos pères et à la société que nous prétendons maintenir, des écrivains qui ont reconnu, proclamé, démontré la nécessité hygiénique, non-seulement du repos en général, mais du dimanche, avec sa périodicité, sa symétrie, son exacte proportion aux forces de l'homme. »

« Mais nous croyons que la loi à laquelle il s'agit de rendre une nouvelle vie s'appuie sur d'autres motifs, et nous les avouons sans détour. Nous n'avons recours à aucun subterfuge. Nous venons vous demander simplement et franchement de restituer ce qui est dû à la majesté de Dieu et à la dignité du

pauvre, toutes deux méconnues, toutes deux outragées par la profanation du dimanche. Nous ne prétendons pas vous recommander une mesure d'hygiène ou d'économie politique; nous nous bornons à constater en passant que les résultats les plus accrédités de ces deux sciences n'ont fait, jusqu'à présent, que confirmer la justice et l'utilité du précepte divin, et nous vous proposons une loi destinée à rendre un public hommage à Dieu, et une indispensable garantie à la liberté des âmes et à la conscience de tous les chrétiens. »

« Votre commission est convaincue qu'en agissant ainsi, elle ne saurait blesser aucun sentiment digne d'être respecté, et que, au contraire, elle va au-devant des vœux et des convictions de l'immense majorité du peuple que nous sommes chargés de représenter. »

« Elle ne craint point d'avoir à se défendre d'avoir pris un sérieux sentiment qui a fait inscrire le nom de Dieu en tête de la Constitution actuelle du pays; elle y a vu un acte sincère de foi nationale; elle se refuse à voir dans cette invocation un mot vide de sens et une dérision sous le masque d'un hommage. »

« Nous ne sommes plus dans ces temps où l'empire de l'opinion, l'état des partis et du pays, l'intérêt même de la religion pouvaient commander le silence, et excuser chez les députés de la puissance publique une sorte d'indifférence extérieure pour la loi de Dieu et les intérêts de l'âme. Au lendemain des orages, on respire un air plus pur et plus sain, et la lumière, en reparaisant, semble plus précieuse et plus éclatante. Des catastrophes imprévues et terribles, de trop légitimes appréhensions ont éclairé bien des esprits et amené d'heureux retours. »

« De ces leçons et de ces retours, il ressort, à ce qu'il nous semble, pour les peuples et pour leur chefs, certaines vérités que le passé n'a jamais contestées, que l'avenir rendra de plus en plus évidentes. »

« La prière, le culte, le respect patent et pratique de Dieu, sont le fondement de l'ordre social. L'autorité n'a été si puissamment ébranlée que parce que le sentiment moral s'affaiblit et disparaît. La démolition du pays va sans cesse grandissant, et pour guérir cette maladie, il faut sans doute l'emploi de la force: l'épée, manée par un bras loyal et intrépide, est un sceptre que les nations sont trop facilement réduites à bénir et à désirer; mais la réforme doit agir surtout sur les âmes. Or il y a urgence à se mettre au travail, dans un temps où l'on voit s'aggraver, aux jours de nos discordes sociales, ces masses d'hommes sans foi ni loi qui, comme les hordes barbares d'il y a quinze siècles, momentanément engloutir toute une civilisation. Or, d'où sortent ces masses? s'écrie le rapporteur; et il répond avec énergie: »

« Elles sortent, dit-il, de ces abîmes où en un reflux les populations en les forçant de travailler le dimanche, en les arrachant à tout ce que la religion avait si naturellement hérité pour les instruire et les consoler en ce grand jour; en permettant que le soc de l'ignorance soit imprimé sur leurs âmes par la main d'une insatiable cupidité. Elles sont affamées, parce qu'on les a privées de tout aliment moral. Elles sont sans loi, parce que trop souvent, en violant eux-mêmes la première des lois, leurs maîtres et leurs guides leur ont appris à n'en respecter aucune. »

« Dans le cas spécial de la France, c'est nous rendre l'objet du mépris des mahométans, auxquels nous faisons la guerre en Afrique, et le scandale des nations chrétiennes qui nous avoisinent en Europe, et qui n'ont pas encore été entraînés par notre exemple. C'est déclarer, à la face du ciel et des hommes, que nous avons substitué la religion du gain, le culte de l'argent et la divinité de la matière à la vieille foi de Clovis et de Jeanne d'Arc. »

« Il ne faut donc pas hésiter à placer au premier rang de nos dangers et de nos fautes la profanation publique du dimanche. En la tolérant et en la pratiquant, nous avons déclaré la guerre à celle de toutes les institutions du passé qui était la plus universelle, la mieux justifiée, la plus vénérable, la plus ancienne et la plus populaire. Si ancienne, qu'elle remonte à l'origine des temps, qu'elle fut écrite par le doigt de Dieu lui-même dans le premier code que les hommes eurent. Si populaire, qu'à l'époque où la race humaine semblait divisée par les barrières infranchissables des castes et des races, elle stipulait expressément, au profit de l'étranger, du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier et de l'esclave, le bienfait du repos hebdomadaire. »

« Cette grande institution avait survécu à toutes les vicissitudes du temps, et à toutes les révolutions des empires. Tous les peuples la vénéraient, parce qu'elle servait à ennobler l'intelligence et à purifier l'âme. »

« Tous proclamaient à l'envi la force, la sainteté de cette grande influence sociale. Et nous voyons encore les deux nations les plus puissantes et les plus florissantes du monde, l'Angleterre et l'Amérique du Nord, témoigner par leur prospérité du prix dont Dieu paie même dans l'ordre matériel, les peuples fidèles à la première de ses lois. »

« En France, au contraire, dans toutes nos villes, et dans une trop grande partie de nos campagnes, le repos du dimanche est violé, et le culte, qui était la conséquence et la condition de ce repos, est abandonné. L'âme est privée de sa nourriture, en même temps que le corps de son repos. »

« Le pauvre, l'ouvrier resté livré sans défense à l'indifférence toujours croissante du maître et du mal. Nous vivons dans un temps où ce mal, source d'abord pour les maîtres de la philosophie, de la littérature et de l'histoire, est désormais répandu par l'effort quotidien de mille médias infatigables, jusque dans les plus obscurs recoins de la société; dans un temps où les écrivains les plus populaires ont mis au lieu de leur âme à dépraver le peuple, que l'on en mettait, dans d'autres siècles, à l'épurer et à le grandir. »

« un raffinement odieux, on a imaginé, dans une foule de manufactures et de magasins, de faire durer le travail du dimanche précieusement jusqu'à l'heure où les exercices obligatoires du culte ont cessé, de manière à assurer la liberté du mal, après avoir annulé la liberté du bien. C'est ainsi que la profanation du dimanche est devenue la ruine de la santé morale et physique du peuple, en même temps que la ruine de la famille et de la liberté religieuse. »

« En présence de ces maux, et sous l'empire de ces convictions, nous avons voulu vous proposer un remède quelconque, un remède qui est loin d'être proportionné au mal, mais le seul peut-être qui puisse empêcher l'état de nos mœurs, et les principes de notre Constitution. »

« On ne viendra pas sans doute nous opposer le grand principe de l'incompétence de l'Etat moderne en matière religieuse. Sans doute l'Etat est incompetent pour définir les dogmes d'une religion, pour expliquer ou pour changer la discipline d'une Eglise; mais il ne l'est pas pour choisir ou pour reconnaître la religion que la société professe ou réclame. Il est incompetent à tout pour gouverner la religion; il ne l'est pas pour la protéger et la défendre. »

« On a beau dire que l'Eglise et l'Etat, la religion et la société peuvent rester à côté l'une de l'autre, étrangères et non ennemies, sans s'unir et sans se combattre. Non; l'Eglise et l'Etat sont nés comme l'âme et le corps; ce sont deux forces distinctes, mais inséparables; elles peuvent se combattre, se vaincre, se dominer réciproquement, mais elles ne peuvent se disjoindre que par la transformation de l'une ou la destruction de l'autre. »

« Il n'y a pas, dans l'histoire, un seul exemple durable et sérieux de cette neutralité, de cette indifférence absolue de l'Etat. Ce n'est la qu'un de ces rêves tels que la fausse sagesse des modernes en a tant fait. »

« Tous les Français qui professent une religion quelconque croient que Dieu, — non pas le Dieu vague et inconnu que rêve le rationalisme, mais le Dieu vivant que nos ancêtres spirituels et temporels adorent depuis six mille ans, — a révélé à Moïse l'institution de ce jour de repos (l'auteurs et rires à la Montagne.) Les chrétiens de toutes les confessions l'ont fixé au dimanche. Ce ne sont pas nos concitoyens israélites qui pourraient s'opposer à la célébration de notre jour de repos, eux beaucoup plus sévèrement fidèles que les chrétiens aux observations antiques de leur culte, et qui trouveront, d'ailleurs, dans notre proposition, toutes les garanties auxquelles ils ont droit. »

« Il y aurait donc satisfaction pour tous, excepté, peut-être, pour ceux d'entre les Français qui ne professent aucune religion. »

« Nous savons qu'il y a des hommes, et nous ne prétendons pas leur imposer une loi quelconque; mais nous prétendons les empêcher de nous imposer leur incurtilité. Nous allons jusqu'à reconnaître que la liberté religieuse, réclame aujourd'hui par toutes les religions (mais bien différente de ce qu'entendait par là ses premiers auteurs), peut s'interpréter par l'absence totale de religion, par la liberté de ne croire en rien. Mais cette liberté de croire ce qu'on veut ou de ne pas croire du tout, oblige à certaines sacrifices, à certaines abstentions envers la liberté des croyants. Autrement, la négation l'emporterait sur l'affirmation; les minorités écraseraient les majorités, et cette liberté du néant, réclmée et reconnue par l'esprit moderne, sous le nom de tolérance, aboutirait à l'oppression

de toutes les consciences, et à l'anéantissement de tous les cultes. »

« Cette façon d'interpréter la liberté religieuse par la négation de toute obligation religieuse, a déjà gravement compromis l'édification officielle. Il faut espérer qu'elle ne consumera pas les derniers vestiges de toute vie supérieure dans notre organisation sociale; il faut surtout essayer de l'en empêcher. »

« Nous le répétons: la liberté de croire et d'agir, contrairement à sa foi peut, selon nous, se concilier parfaitement avec la liberté de ne pas croire; mais si l'on vient à bout de prouver ce que nous nions, et de démontrer que les deux libertés s'excluent mutuellement, et qu'il faut choisir, alors nous déclarons sans détour que le choix ne saurait être douteux; qu'une société qui veut croire ne peut pas hésiter, et que la justice et la conscience ordonnent de préférer la liberté du croyant à la liberté de l'incrédule. »

« Espérons donc que les adversaires, quels qu'ils soient, d'une plus stricte observation du dimanche, ne chercheront plus à invoquer la liberté des cultes. C'est l'état actuel des choses, qui est un attentat à la liberté des cultes. C'est la violation publique et permanente du dimanche, qui outrage et opprime la conscience religieuse. Elle fait peser un joug odieux sur la foule encore nombreuse des négociants, des entrepreneurs, des employés et surtout des ouvriers chrétiens. Elle force le négociant à transgresser la loi du dimanche, en ouvrant son magasin, et en y restant enfermé, sous peine de perdre des pratiques que d'autres moins scrupuleux lui enlèveraient. Elle force les entrepreneurs à poursuivre leurs travaux, sous peine de succomber sous la concurrence écrasante de leurs confrères. Elle force surtout l'ouvrier, qui voit sa place prise, s'il refuse de continuer la tâche commencée. »

« Oui, et il importe de le proclamer en ce temps, où les ouvriers sont poursuivis par tant de faux amis et de coupables flatteurs. La profanation du dimanche est, surtout en ce qui touche l'ouvrier, un attentat à la liberté, à l'égalité, et à la dignité de l'homme. »

« Elle attente à sa liberté, car les exigences insensées de l'industrie condamnent, chaque dimanche, à Paris et ailleurs, des milliers d'ouvriers, sous peine d'être renvoyés des ateliers et chantiers, à se priver de ce repos si nécessaire à leur corps, à leur âme; si indispensable à ces jouissances de la famille, qu'il n'est donné au pauvre de goûter à son aise qu'en ce jour, consacré par la religion à son bonheur et à sa paix. Elle attente à l'égalité, la seule vraie, la seule durable: l'égalité des hommes devant Dieu, dont le repos du dimanche était le titre le plus patent. »

« Le dimanche était le seul jour où le pauvre se sentait et se voyait l'égal du riche, invité du même loisir, et placé au pied des mêmes banquettes. (Nouvelle interruption à gauche.) Le dimanche approchait, par le repos, ceux qui, dans une civilisation comme la nôtre, ne peuvent plus être rapprochés par le travail. A l'inverse de la sagesse moderne, qui invente le travail en commun comme un progrès, la sagesse divine a institué le repos en commun comme un droit. Il y avait un jour où, par ordre de Dieu, l'ouvrier cessait d'être assis à une machine qu'on fait fonctionner sans tâche, et où la sainte noblesse de l'âme revenait au droit d'échapper au joug des besoins du corps. Et, par une dérision que la postérité aura peine à comprendre, on a choisi ce même jour pour lui conférer la souveraineté politique. (Longues rumeurs à gauche.) »

« Oui, c'est surtout la dignité du pauvre et de l'ouvrier qui est ainsi foulée aux pieds! Ce

FRUBERTON.
LE MONTAGNARD
OU LES
DEUX REPUBLIQUES.
1793.—1848.
(Première partie, 1793.)
(Suite.)
Presque au même instant un nouveau personnage entra.
Salut, citoyen Léonidas, dit aussitôt le petit vieux, sans quitter de vue ses pots de fleurs.
Baptistin se retourna comme si un aspic l'eût mordu au talon. Il ne connaissait pas ce Léonidas, mais il le savait secrétaire du comité dont Antoine Obriec était le président. N'était-ce pas assez pour lui faire comprendre qu'il ne se trouvait pas sans but à Orange, et que sa présence coïncidait avec l'arrestation de Mlle de Savernay. S'il ne se fut retenu, il aurait sauté à la gorge de cet homme et l'eût étranglé; mais il comprit la violence de son émotion et parut plus attentif que jamais à son travail d'exploration.
Qu'y a-t-il de nouveau, citoyen secrétaire? ajouta presque aussitôt le concierge, en posant son arrosoir dans un coin, tu peux parler com-

me si nous étions seuls, c'est un botaniste de mes amis...
On voit quel chemin Cincinnatus avait déjà fait dans l'esprit du concierge.
Léonidas en homme habitué à ces sortes d'affaires, tira de sa poche plusieurs papiers. Pendant qu'il les examinait, le concierge lui dit: Tu viens au sujet de la petite, sans doute?
Précisément; voici l'ordre de faire comparaître demain la citoyenne Jeanne Savernay devant le tribunal révolutionnaire. Il n'y a qu'à ajouter son nom sur la liste de demain. Ça fait 98 sous à couper au lieu de 97. Voilà tout. Et mettant les papiers dans sa poche il murmura: Je crois que le citoyen Obriec sera content de moi.
Baptistin n'avait plus une goutte de sang dans les veines; il sentait ses joues si pâles, qu'en se baissant il se les frotta avec ses deux mains pour y ramener quelques couleurs apparentes. Quand il eut assez composé son visage pour qu'on ne put s'apercevoir de l'altération de ses traits, il se retourna afin de bien voir la physionomie de cet homme, et de pouvoir le reconnaître plus tard... Quand il fut sorti, Baptistin resta immobile et muet. Cet homme nous a dérangé pour bien peu de choses, lui dit le petit vieux en admirant un petit pot vert qui contenait sa fleur de prédilection.
Le moment est venu, murmura tout bas baptistin en lui-même.
Ainsi donc, nous disons, citoyen Cincinnatus, que tu voudrais un *Billergeria pyramidalis*

et un *Daviesia*, plantes très-rares. Si je te demandais pour les deux un assignat de cent livres?
Baptistin allait accepter sans mot dire; il comprit que cette manière d'agir pourrait attirer des soupçons: « Cent livres, c'est beaucoup; tu es donc citoyen, que les assignats, comment les rues; je te prévins que mon amateur n'est pas un ei-devant; ce qui fait qu'il n'en a pas plein ses poches. »
« Vous, soixante livres? »
« C'est dit. Je ne les ai pas sur moi. »
« Ça se comprend, dit le vieux en se frottant les mains. »
« Il faut que je quitte Orange demain au point du jour. Si ça te vas, ce soir, je t'apporterai tes soixante livres et j'emporterai mes deux plantes. »
« Pas plus tard que neuf heures. C'est convenu. »
Et Baptistin sortit... Il avait besoin de respirer l'air du dehors; quand il fut sur la place il eut qu'il allait tomber. Il s'arrêta, se tenant le front dans les mains. Presque aussitôt il aperçut le Comte qui l'attendait à l'angle d'une rue, et pour ne pas paraître avoir rendez-vous avec lui, il lui fit un signe imperceptible et se dirigea vers le côté opposé.
Le Comte Henri ne tarda pas à le rejoindre: « Ah bien! dit-il. »
Tout est perdu ou sauvé, monsieur le Comte.
Que venez-vous dire, mon bon Baptistin?
Mlle DeSavernay comparait demain devant le tribunal révolutionnaire.

C'est-à-dire que demain... Baptistin, nous nous ferons tuer tous deux; avant, n'est-ce pas?
Cela va sans dire.
Demain... demain dit le Comte, avec un murmure effrayant... Qui as-tu vu dans la prison?... Comment sais-tu tout cela. Oh! si j'y avais été, moi, j'eusse trouvé moyen d'arriver jusqu'à Jeanne.
Je ne le crois pas; mais j'ai mon projet.
Quel est-il?
Monsieur le Comte, vous êtes résolu, n'est-ce pas, à mourir ou à la sauver?
Oui.
Le moyen que je veux tenter est hardi; il peut être mauvais, n'importe, c'est le seul.
A huit heures, je m'introduirai de nouveau dans la prison; j'ai rendez-vous avec le concierge; là, je ne vois pas ce qui arrivera, quels moyens j'emploierai, mais de gré ou de force, par l'argent, la prière ou la violence, j'obtiendrai la délivrance de Mlle DeSavernay.
La prière, dit le Comte avec doute et découragement; depuis longtemps ils sont sourds à toutes les supplications; l'argent, ils aiment mieux le voir que d'attendre qu'on le leur donne...
Et! bien oui, vous avec raison, Monsieur le Comte; et prières, ni argent; dès que je serai seul avec cet homme, je me jeterai sur lui... je lui battrai la bouche, et je... attendez... il faut tout prévoir... vous vous tiendrez assez près de la prison pour pouvoir reconnaître toute personne qui en sortira... si je réussis dans ce que je veux tenter... le gui-

chetier paraîtra sur le seuil, alors vous vous approcherez de lui, vous lui direz: *Je la port de la Commune*; cela seulement; il vous remettra Mlle. De Savernay, les mains garottées, et vous gagnerez la campagne au plus vite.
Et toi, Baptistin?
Ne vous inquiétez pas, monsieur le Comte, veuillez seulement dire à Petit-Pierre de m'attendre avec un cheval sur la route de Caderousse... Mais si une heure après mon entrée dans la prison vous ne voyez pas paraître le guichetier, si la porte reste fermée, c'est que mon projet aura manqué et que je serai mort; alors, que Dieu vous garde, monsieur le Comte...
Henri avait écouté avec attention, il joignit les mains et leva les yeux au Ciel; pouvait-il faire une réponse plus noble et plus résignée? Que les heures qui avaient à s'écouler furent longues et interminables! Il y a des moments dans la vie où l'attente est la plus cruelle des souffrances... Enfin, elle vint cette nuit qui devait être un mortelle ou bénie. Baptistin se dirigea une seconde fois vers la prison. Il y avait sur son visage toute l'énergique résolution de son cœur. Quand il sonna à la porte, un frisson qu'il ne put comprimer parcourut ses veines. Le guichetier parut. Ses lèvres se déridèrent en apercevant Cincinnatus: Ah! c'est toi, camarade, j'ai l'honneur de te laisser entrer.
Par Dieu, je le sais bien, répondit Baptistin d'un ton dégagé. As-tu eu de nouveaux moutons à parquer?

jour, où il lui était non-seulement permis, mais enjoint de redresser son front pour retrouver Dieu et rafraîchir son âme; où la religion lui rappelait périodiquement qu'il était né pour l'immortalité, ne pour régner sur la nature, et capable de mériter un bonheur infini; ce jour, enfin, destiné à lui verser chaque semaine dans l'âme un nouveau principe de vie, ce jour a été refait dans la masse de ses jours, confondu avec la série ordinaire de ses labeurs et de ses ennuis, ou remplacé, comme nous le dirons tout à l'heure, par la fête de l'impérence ou de la prodigalité.

"On a altéré ainsi jusqu'à la nature même du travail; on l'a transformé en source d'ignorance et de démoralisation. L'ouvrier, que la contagion de l'exemple, la contrainte matérielle ou morale condamnent à travailler sans observer le repos prescrit par Dieu, abandonne, par cela même, tous les soins moraux, et se voit assimilé à une bête de somme ou à une machine.

"Partout où le dimanche est respecté, et dans la proportion même de ce respect, Dieu a donné aux labeurs, même dans l'ordre matériel, la prospérité et la sécurité. Témoin l'Angleterre et les Etats-Unis, pays où la liberté religieuse était absolue, où nous jusqu'à ces derniers jours, mais où l'observation du dimanche est imposée à tous. Témoin cette ville de Londres, capitale et foyer du commerce maritime de l'univers, où le dimanche est respecté avec la plus scrupuleuse exactitude, mais où deux millions et demi d'habitants sont maintenus dans l'ordre (il est bon de le rappeler en passant) par trois bataillons d'infanterie, et quelques escadrons de gardes à cheval, tandis qu'il faut cinquante mille hommes pour contenir Paris."

M. de Montalembert complète son rapport par une analyse rapide des dispositions du projet.

(A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 21 JANVIER 1851.

Première Page.—Rapport de M. de Montalembert sur l'Observation du Dimanche. Feuilleton.—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite).

Instruction Publique.

Dans le No. du 31 décembre de cette feuille, nous avons dit en quoi les raisonnements du Journal de Québec n'étaient pas de force à dissiper nos doutes sur l'efficacité du changement qu'il propose touchant la direction de l'Instruction élémentaire dans le Bas-Canada. Le Journal a, depuis, insisté sur quelques-uns de ses avancés en abandonnant pour le moment la discussion des autres, et a cru voir peu de solidité dans nos remarques sur la thèse qu'il défend. Nous allons récapituler sommairement les allégués de part et d'autre pour qu'on y voie si le Journal est bien parvenu à la démonstration de son système et à dissiper en même temps les doutes qu'il a fait naître.

Le point essentiel, qui est le fond même de la thèse, admis par le Journal, est "la nécessité d'étudier sérieusement les causes d'opposition à la loi de l'enseignement." Mais nous différons ici d'avec le Journal en ce qu'il prétend que le mode choisi par le Surintendant (les Circulaires) pour y parvenir, ne doit pas conduire à un prompt ou même à un bon résultat, tandis que nous croyons, nous, ce mode convenable en lui laissant à établir la supériorité des moyens qu'il veut y substituer. Nous exprimions également à l'encontre du Journal, notre peu de confiance dans l'efficacité d'un système qui ferait du surintendant de l'Education un membre du cabinet, et nous objections à la multiplicité des surintendants dans le Bas-Canada surtout sur des motifs d'économie.

Nos représentations contre le surintendant.

ministre sont connues: d'ailleurs, le Journal abandonne lui-même ce point de la discussion. Il insiste cependant pour le "partage entre plusieurs surintendants de la besogne du surintendant actuel;" mais aucune raison ne nous était offerte dans l'intérêt du principe économique que ce plan du Journal nous a paru fautive, il nous serait inutile d'ajouter à ce que nous en avons déjà dit sous ce rapport. Cet autre point majeur demeure donc indécis entre le Journal et nous. Quant à la combinaison elle-même qui assurerait à l'Instruction publique cette pluralité de directeurs, il dit que par là on obtiendrait "plus de surveillance et une direction plus agissante et plus spontanée et conséquemment plus efficace." Sous un rapport, cette assertion est plausible. Mais est-il également plausible que la nouvelle combinaison obtiendra, comme il l'affirme, "plus de respect pour la loi et la dégarde des passions et des intérêts locaux?" Nous avons d'autant plus de difficulté à le croire que nous avons vu la loi traitée sans respect et annulée par les passions locales, même dans certaines localités du District de Montréal où la surveillance et la direction agissante n'étaient pas en défaut. Ce fait semble prouver par avance que la multiplicité des surintendants ne changera rien à la disposition d'esprit des ennemis actuels de la loi, par la raison qu'il s'opposent à son fonctionnement pour des motifs tout autres que le manque de surveillance et de direction agissante. Par suite du même fait l'espoir des résultats féconds que l'on se berce d'obtenir en multipliant les surintendants, semble être illusoire, à moins qu'on ne prouve que la direction actuelle de l'Education n'est ni "éclairée" ni "uniforme," et que là gît la cause de tout le mal. Et encore il resterait à faire voir que la direction dont parle le Journal plus "éclairée" et surtout plus "uniforme" devrait naître de la pluralité des surintendants.

Au reste, si le Journal a, comme il l'assure, à peu près tout le pays avec lui sur cette question, nous n'insisterons pas dans nos objections; mais nous nous contenterons de présenter, une dernière fois, la raison d'économie désormais plus urgente que ci-devant, puis par la répartition égale qui doit être faite à l'avenir du fond commun des écoles, entre le Haut et le Bas-Canada, notre part d'écrou se trouve diminuée de la somme de £4,000.

Revenons maintenant aux circulaires du surintendant. On se rappelle que l'Ordre Social et le Journal de Québec les ont tous deux dénoncés comme inefficaces, avec cette différence néanmoins que le premier a soutenu que l'enquête sur les lieux devrait être substituée au mode de circulaires, et que le second s'est en sur ce chapitre. Nous nous expliquons sans doute assez clairement pour que le Journal ne nous reproche plus de lui avoir attribué cette suggestion des enquêtes locales: erreur, qu'au surplus nous n'avions pas commise en disant que "le moyen suggéré était l'enquête sur les lieux," puisqu'en effet l'Ordre Social avait indiqué ce moyen comme le plus propre à obtenir des renseignements sur les intérêts de l'Instruction élémentaire. Quoiqu'il en soit, nous ne pensons pas qu'il soit possible de recourir à un autre expédient que l'enquête à défaut des circulaires; et nous le disons d'autant plus volontiers que le Journal lui-même, sans indiquer la marche à suivre, entreprend la justification du mode recommandé par l'Ordre Social. Nous devons avant tout prendre acte de ce que le Journal écrit, "comme nous, que l'enquête sur les lieux coûterait cher au pays."

"Nous croyons, dit-il, comme les Mélanges, que "l'enquête sur les lieux" coûterait cher au pays; mais nous ne sommes pas prêts à admettre, tant s'en faut, que "la vérité" des attestations transmises vaut bien celle des réponses faites en présence des commissaires enquêteurs." Car s'il est vrai que "la "probité des personnes interrogées n'est pas exposée à faillir dans un cas plus que dans l'autre," il n'en est pas moins vrai aussi que "des commissaires-enquêteurs pourraient être munis du pouvoir légal de faire venir les "personnes devant eux, et, par l'entée sur les "lieux mêmes des motifs de leurs réponses ou "de leurs hésitations, apprécier plus sainement l'état de la question. Si vous tenez à connaître la vérité dans le but d'en profi-

ter immédiatement pour modifier la loi et "que les renseignements vous fassent défaut, "ne faudra-t-il pas remettre à une autre année "votre projet de loi, et recourir à cette enquête "le dont le coût vous fait peur. Non, "la "probité des personnes n'est pas exposée à "faillir dans un cas plus que dans un autre;" mais l'enquête, sur les lieux, voit de suite au "fond de la conscience de l'homme qui rend "témoignage, soit en l'interrogeant d'une "manière plus pressante et plus catégorique, "soit en comparant son témoignage à celui "d'autres personnes se trouvant liées comme "lui aux mêmes faits et aux mêmes choses, "tandis qu'il mentira tant qu'il vaudra à la "circulaire, sans qu'on puisse découvrir son "mensonge par l'interrogation verbale et pres-" "sante et par la confrontation. Les réponses "seront donc de nulle valeur, ou bien elles "donneront une idée fautive de la situation et "conduiront à une législation mauvaise et "dangereuse pour l'avenir du pays."

Avant d'apprécier ces remarques, nous des vons observer que les avantages qu'elles font ressortir en faveur du mode en question ne sont pas inhérents à ce mode de procéder, mais plutôt accidentels.—Ainsi, quand nous avons dit "que les communications fournies à des commissaires pourraient se ressentir de l'influence des passions et des préjugés locaux," nous avons prévu un inconvénient que la présence des commissaires-enquêteurs sur les lieux entourés des appareils de l'intimidation, n'est pas de nature à prévenir; du moment que "l'esprit de système ou de préjugé" des commissaires, d'un côté, de l'autre, la publicité de ces communications sembleraient devoir gêner les révélations dans le cas où les passions et les préjugés, qui souvent les accompagnent, exerceraient leur influence. Mais nous pourrions admettre l'efficacité de l'enquête locale, qu'il resterait toujours à prouver qu'un tel avantage dût compenser l'inconvénient autrement grave du coût de l'enquête, dont nous n'avons pas précisément peur il est vrai, mais que nous présumons valoir la peine d'être mis en ligne de compte par nos économistes.

Nous comprenons, par ce que dit le Journal, que les commissaires-enquêteurs composeraient un tribunal, en employant les procédés compulsoires. Interrogeons l'expérience: elle nous dira si les formes les mieux combinées sont infaillibles en présence de l'astuce et de la collusion qui, naturellement, cherchent à dissimuler la vérité, ou à faire prévaloir le faux sur elle avec des précautions aussi habilement ménagées que celles dont la justice peut s'aider pour la découvrir. Ici, l'enquête sur les lieux ne saurait, selon nous, être plus heureuse que les tribunaux judiciaires, si toutefois on peut la comparer aux tribunaux.

Les réponses qu'exigent les Circulaires pourraient tarder à venir, cela est vrai; mais espérons qu'il en sera autrement. On ne juge pas d'une mesure par les accidents qui peuvent survenir, peut être, en gêner l'application.—Indépendamment de la durée indécise et, possiblement, fort longue d'une enquête, n'est-il pas également possible que des témoins se refusent aux interrogations des commissaires-enquêteurs eux-mêmes?

Pour nous résumer à cet égard, nous devons rappeler au Journal que nous n'avons pas prétendu que la voie des circulaires fut exempte de difficultés; nous avons seulement exprimé le désir d'apprendre en quoi consistait la supériorité qu'on veut attribuer à ce mode (celui de l'enquête) sur tout autre? Nous sommes allés plus loin en disant que "quant aux déguisements ou aux refus de répondre, couverts à l'avance les mêmes facilités leur serment acquises dans les deux hypothèses."

Nous avons aussi parlé du secret des communications transmises et de l'avantage qu'il nous paraît attacher aux renseignements qui en sont la matière. Sans doute, ces communications peuvent être livrées plus tard à la publicité; mais en est-il moins vrai qu'elles n'ont point à subir le contrôle des influences locales ou de l'esprit de parti dans le moment où elles se transmettent? que le correspondant honnête n'a pas à éprouver, ni à craindre cette épreuve qui, en certains cas donnés, peut être dangereuse? que les renseignements écrits, ou les opinions motivées

du correspondant seront nécessairement compris et jugés sainement une fois publiés loin du théâtre des faits qu'ils exposent et toujours à une époque où l'irritation des esprits ayant fait place au calme, il n'aura plus rien à redouter!

Le Journal, après avoir abandonné sa théorie des "surintendants membres du cabinet," revient néanmoins sur ce sujet à la fin de l'article auquel nous répondons. A la suite de quelques observations sur les désavantages que la position de ministre attacherait à celle de surintendant, nous avons dit, par allusion au surintendant actuel:

"Nous pensions, et ce sentiment est encore chez nous le même, que le surintendant des écoles est politiquement indépendant du gouvernement. Cela n'est pas vrai? Or, si on admet que d'après le système actuel, ce fonctionnaire est en dehors du contrôle des influences politiques, il faut bien le reconnaître indépendant sans ce rapport. La commission qu'il tient, durant son plaisir, l'assujettit naturellement à l'autorité qui peut la lui ravir pour justes causes, mais ne peut le destituer pour cela même qu'il exerce ses fonctions avec la plus de dévouement et d'impartialité. Telle est sur ce point notre manière de voir, et quelques moments de réflexion feront ressortir avec évidence plusieurs graves considérations qui la motivent."

Le Journal nous réfute de la manière qui suit:

"Il est évident, dit-il, que les Mélanges sont susceptibles "de faire ces pétitions de principe," et de tomber dans le défaut qu'ils reprochent à autrui. Ils commencent par poser en principe précisément le point contesté, l'indépendance du surintendant vis-à-vis du gouvernement, et ajoutent triomphalement: "Or, si on admet que d'après le système actuel, ce fonctionnaire est en dehors du contrôle des influences politiques, il faut bien le reconnaître indépendant sous ce rapport. C'est-à-dire: il est indépendant du gouvernement; or s'il est indépendant du gouvernement donc il faut admettre qu'il est indépendant du gouvernement!"... Comment les Mélanges appellent-ils ce syllogisme? Quelque chose de plus, nous "nous pensons, qu'une pétition de principe!"

Il sera éternellement vrai que si le surintendant n'est pas un fonctionnaire politique, il n'est pas exposé aux influences politiques, auxquelles un ministre ne saurait toujours échapper. Le commentaire du Journal a dû lui coûter quelque effort.

Puis encore: "Mais que veut dire "politiquement" indépendant du gouvernement?" en rapport au surintendant des écoles? Il ne dépend pas politiquement, parce que cette dépendance n'a pas de signification; mais il dépend directement du gouvernement dont il tient sa charge durant son plaisir, pour nous servir du langage constitutionnel anglais, non durant bonne conduite; de sorte que le ministre, quel qu'il soit, qui ne sera pas content de lui, pour un motif ou pour un autre, pourra l'éconduire sans cérémonie, malgré son indépendance politique."

Nous sommes en mesure de soutenir que la signification attribuée par le Journal aux mots bon plaisir, est exagérée en ce que ces expressions n'expriment d'autre pouvoir de la part de la Couronne que celui de destituer un fonctionnaire public dans les cas seulement de malversation ou autre transgression volontaire de ses devoirs. Le droit constitutionnel, la justice et, nous dirons plus, la pratique anglaise en matière d'administration, ne permettent pas de donner à ces termes une interprétation différente.

"Tout ce que l'on peut dire, continue le Journal sur le compte du surintendant, c'est qu'il n'a pas de caractère politique, et que conséquemment son office ne subit pas les variations inévitables de l'atmosphère politique; mais voilà précisément l'inconvénient: parce qu'il n'a pas de caractère politique, pas de responsabilité directe au peuple, il est exposé à subir l'influence, bonne ou mauvaise, des hommes responsables pour conserver sa situation, comme font les subalternes, même les plus haut placés, dans les diverses départements publics. Il n'y a rien de parfait dans le monde, mais au moins la responsabilité di-

recte a cet avantage que l'on sait où la prendre."

Non: il n'est pas sous notre gouvernement de fonctionnaire public que l'on puisse dire "exposé à subir l'influence des hommes responsables, pour conserver sa situation." Les hommes responsables encourrent le blâme aux yeux du peuple quand ils ne peuvent pas de sa charge le fonctionnaire prévaricateur qui a mérité la destitution; hors de là, celui-ci est au-dessus de leurs atteintes; il n'a pas à redouter leur influence bonne ou mauvaise; et les hommes responsables eux-mêmes n'ont en ce cas aucun compte à rendre au peuple, qui n'en a pas à leur demander. Si nous nous trompons en ceci, que deviennent et l'ordre politique et la stabilité des institutions? Ceci s'applique à fortiori au surintendant actuel qui, de l'aveu du Journal, n'a pas de caractère politique.

Le Journal termine ainsi sa réplique à nos observations:

"Les Mélanges ne veulent pas que de leur raisonnement nous inférons qu'ils sont hostiles à notre système actuel de gouvernement; mais le raisonnement qu'ils emploient à l'égard du surintendant des écoles, ils peuvent l'appliquer avec la même force à tous les autres départements publics, dont les Chefs peuvent être soumis dans leurs actes au contrôle d'influences locales."

Pas tout à fait, si l'on veut bien reconnaître des différences essentielles entre les départements publics auxquels la politique ôte ou donne des chefs, et les fonctions permanentes avec lesquelles la politique n'a nullement affaire, comme, par exemple, la charge du surintendant des écoles qui, nous l'avons dit déjà, a conservé sa situation actuelle sous plusieurs administrations successives et fort dissimilables. Il est de plus à noter qu'il n'a été assujéti à l'influence d'aucune d'elles.

Mort du Rev. Père Anderson.

Le Daily Alta Californian du 1 Déc. dernier, qu'un ami de notre journal a eu l'obligeance de nous transmettre, nous apprend la pénible nouvelle de la mort de ce zélé et dévoué religieux dominicain le Rév. Père Anderson, qui en 1847, lors des terribles ravages du typhus aux abris de cette ville, nous fit admirer sa charité en s'exposant pendant plusieurs semaines au danger le plus imminent de la contagion, afin d'aider le clergé de Montréal à administrer les derniers sacrements aux nombreuses victimes de la fièvre. Comme il avait été frappé par cette gaîté calme qui respire constamment dans sa figure, témoignage non équivoque du bonheur qu'il éprouvait à suivre, bien qu'en pays étranger, les inspirations de son amour et de sa sympathie pour les infortunés émigrés! Aussi l'aura-t-il, en partant, son souvenir profondément empreint dans les esprits, et nous sommes persuadé que la nouvelle de sa mort sera apprise ici avec tristesse et regret.

Le P. Anderson a succombé aux fièvres typhoïdes, le 27 Novembre, à Sacramento, Haute Californie. Un correspondant du Freeman's Journal de N. Y., exprime vivement la douleur que sa mort a causé parmi les citoyens, aux secours et à la consolation desquels il s'était dévoué jusqu'à l'oubli de lui-même, pendant l'épidémie qui vient de désoler Sacramento. Le Tr. Rév. A. Langlois passa plusieurs jours et plusieurs nuits auprès de lui et lui administra les consolations de la religion. Le Freeman's Journal nous apprend que le P. Anderson était natif du New-Jersey, qu'il se convertit de bonne heure à la foi Catholique et qu'il entra plus tard dans l'Ordre de St. Dominique et devint Prêtre. Il ajoute que son zèle à visiter les plus pénibles missions, et à procurer l'extension de la religion, ne connaissait point de bornes.—Requiescat in pace.

Nous voyons par le Canadien que M. Aubin a trouvé l'application la plus utile de la découverte du gaz d'eau pour l'éclairage. Des citoyens de Québec, après en avoir fait l'expérience, ont déclaré que l'économie et les autres avantages du procédé nouveau lui assurent la supériorité sur tout autre déjà connu. Mercredi dernier, M. Aubin fit en public une dissertation que des journaux de Québec

Ne m'en parle pas: mauvaise journée; mais demain à la bonne heure. A cette heure-ci il y aura de la place. Et le patriote partit d'un gros éclat de rire. Baptistin tressaillit à cette lâche plaisanterie.

Le guichetier frappa discrètement à la porte du concierge avant de l'ouvrir.

Citoyen, dit-il, au petit veiné, c'est le citoyen Cincinnatus. Ah! ah!... fit celui-ci en levant la tête, tu es exact.

Les patriotes le sont tous, répondit celui-ci en parcourant la chambre du regard.

Tu permets, citoyen, que je termine ce travail, reprit le concierge en se remettant à son bureau. C'est un classement de lettres par lettres alphabétiques pour le déblayage de demain; c'est l'affaire de cinq minutes; après je suis tout à toi. Me voici à la lettre R. Comme ils ne sont que deux à la lettre R!... C'est dommage, ça dérange l'uniforme de ma liste. A propos ton amateur a-t-il dans sa collection un remania vubis. Oui, répondit Baptistin dont les yeux s'injectaient de sang.

Ah! en en as-tu... belle fleur... j'en ai deux, voilà pourquoi je te disais cela... Lettre S... Ah! la lettre S, est moins pauvre; lui, et la petite Savernay que j'oubliais, neuf.

Baptistin fit un bond sur lui-même; il se retourna vers le concierge fort occupé à son travail de classement. Le visage du digne serviteur était effrayant de résolution; ses yeux s'arrêtèrent étincelants sur le concierge. Celui-ci enveloppé dans une vicieuse houppelande de couleur feuille morte, avait son bonnet de soie noir presque rabattu sur ses yeux.

Baptistin tira de sa poche un mouchoir, le plia en cravate; puis il s'avança d'un pas. Un instant, il écouta. Tout était silencieux autour de lui.

Alors, il s'élança sur le concierge, en lui appuyant son mouchoir sur la bouche pour étouffer son premier cri.

Le petit vieux surpris dans son travail, leva les yeux vers lui, et, sans force suffisante pour résister à Baptistin, se renversa en arrière.

Baptistin s'approcha, et ramassant la plume qu'il avait laissé tomber à terre, il la lui mit dans la main.

Signe ton nom sur cette feuille de papier, lui dit-il à voix basse, ou je te tue comme un chien que tu es.

Les membres du citoyen concierge frissonnaient à faire peur. Il essaya de faire un mouvement pour détacher le mouchoir qui le bâillonnait; mais Baptistin plus rapide que l'éclair, lui saisit violemment les bras et lui appuyant la main droite sur le papier: signez! signez!... lui répétait-il d'une voix convulsive. Et il approcha la lame nue de son couteau de la poitrine du concierge. Celui-ci fit un bond effrayant sur sa chaise; la figure de Baptistin avait une telle expression de résolution désespérée que le vieil horticulteur comprit qu'il y allait de sa vie. Il fit signe de la tête qu'il allait signer.

Hâtez-vous! dit Baptistin de la même voix.

Le concierge signa. Baptistin alors lui arracha sa houppelande, son

bonnet, ses lunettes; puis lui garrottant les mains derrière le dos et lui attachant les pieds ensemble, il le saisit dans ses bras vigoureux et le porta dans le cabinet noir dont il ferma la porte avec le plus grand soin. Ensuite il s'ajusta à houppelande, enfoua sur sa tête le bonnet noir jusqu'aux yeux, mit les grosses lunettes à branche de métal, et s'assit dans la chaise qu'occupait le concierge quelques minutes avant. Tout cela fut fait en quelques minutes. Baptistin ne réfléchissait plus, il agissait. Il prit la feuille de papier signée par le concierge et écrivit: "Ordre d'élargissement de la citoyenne Jeanne de Savernay". Puis il appela le guichetier. Tout son cœur tremblait, tant était grande son émotion. C'est qu'il était arrivé à un moment décisif, c'est qu'un bruit, un mouvement de cet homme enfermé dans le cabinet, un soupçon dans la pensée du guichetier et tout était perdu. A tout événement, il tenait un couteau caché sous la houppelande, et il était résolu à tout.

Les pas du guichetier se firent entendre dans le long corridor: Seigneur!... Seigneur!... murmura Baptistin d'une voix suppliante. Et se plaignant de manière à tourner le dos au guichetier il prit la position d'un homme fort attentif à écrire; l'accoutrement improvisé jouait un grand rôle, Baptistin avait étudié les mouvements, l'allure, presque le son de sa voix du concierge.

Le guichetier entra: Tu as appelé? citoyen, lui dit-il.

Ah!... fit Baptistin en déguisant sa voix par une quinte de toux opiniâtre, fais venir ici

la citoyenne Savernay, tu sais la petite qui est arrivée hier.

Celle du N. 27.

Précisément. Tiens, par où est donc passé Cincinnatus, se dit à part, le guichetier... et il sortit.

Baptistin leva la tête et respira bruyamment, il s'élança vers le cabinet dans lequel il avait déposé le concierge, et regarda avec une attention rapide si les liens qui le garrottaient n'avaient point bougé.

Si tu essayes de faire un mouvement, lui dit-il à voix basse, je te mets ce couteau dans la gorge. Puis, il retourna à sa place et se mit à feuilleter tous les papiers qui étaient sur le bureau et dans les cartons. Comme Mlle de Savernay n'était entrée dans la prison que la veille, il eut bientôt trouvé l'ordre de comparution et la feuille d'écrou: il prit les deux papiers et les brûla. Les feuilles étaient à peine consumées qu'il entendit un bruit de pas à la porte du cabinet... Ce sont eux, sans doute, dit-il.

En effet, c'était le guichetier et Mlle de Savernay. Par un mouvement instinctif il s'enveloppa encore plus dans les plis de sa houppelande et se courba sur son bureau dans l'attitude d'un homme très-occupé.

Jeanne était entrée, et il n'avait pas levé les yeux. Qu'y a-t-il? fit-il d'un ton brusque en continuant à bouleverser les papiers du bureau.

C'est la citoyenne.

Quelle citoyenne? La citoyenne Savernay. C'est bien.

Ah ça! dit en lui-même le guichetier, est-ce que le citoyen Cincinnatus lui aurait cassé quelques plantes? il est d'une humeur massacrante.

Baptistin n'osait pas lever les yeux, il avait peur d'être reconnu. Une idée subite lui vint: Une corde? dit-il.

Une corde, fit l'autre étouffé.

Vas en chercher une et apporte la de suite.

Le guichetier hecha la tête avec mauvais humeur et sortit.

Il! cria Baptistin d'une voix de tonnerre, est-ce que tu as été élevé dans la peau d'un ci-devant, avec des laquais derrière les talons pour fermer tes portes?

Le guichetier revint sur ses pas: Décidément, dit-il, le citoyen Cincinnatus lui a cassé quelques plantes... Et il ferma la porte rudement. La douceur des manières et l'aménité du langage n'appartenaient pas à Père républicain.

Baptistin s'était levé à moitié et il écoutait s'éloigner le guichetier. Tout à coup il se pencha vers la jeune fille qui, silencieuse, immobile, les joues pâles, le cœur frémissant, mais la pensée dans le ciel, attendait son sort avec la résignation du martyr, et il lui dit à voix basse: Mademoiselle de Savernay, je suis Baptistin!

Oh! mon Dieu! dit la jeune fille qui devint toute rouge.

Je viens vous sauver; Monsieur le comte est en dehors qui vous attend.

(A continuer.)

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE... M. HERVEON & Co., sollicités par des membres de leur famille, résident aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MÈNERVE,

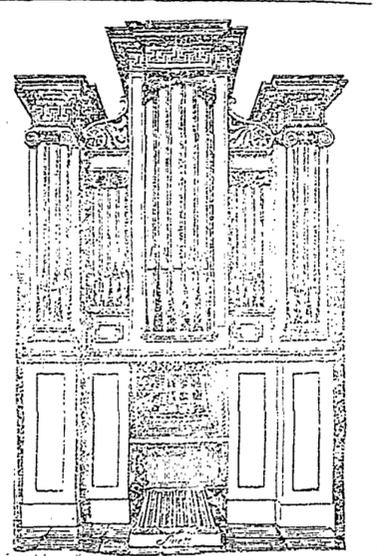
DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUÉE, PARAIT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISONS DE 28 A 32 PAGES... GRAND FORMAT, un module mix de 82 par année pour les souscripteurs de LA MÈNERVE.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

LIAMINE ET RELIURE... C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

LIAMINE ET RELIURE

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour offrir de nouveau ce même patronage.



Au Clergé.

Le Soussigné a met en disposition à un très-bel ORGUE, à un accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 10 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Le soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS ÉGLISETTES, CHANDELIERS et CROIX pour autels, PANCS D'ÉVÈQUES et ACCOULOIRES, CROIXES, CALICES, BURETTES, OSSEMENTS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans le branché qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

COLLEGE JULIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des CLERCS de ST VIEUX aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligea les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCUILAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR P. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec oratoire reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal. E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS — A CESSI: — Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres.

IMAGERIE NOUVELLE.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850. E. R. FABRE et Cie.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. Rue Notre Dame, près de Bonsecours, Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quintus Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Piété. Cicéron sur l'Amitié. Les Vies d'Agrippa, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 6d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. AMOUR et RAMSAY.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVUE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENEJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BAGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARRÉCR, AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la surtaxe des assurés et de la société le peuvent permettre.

Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Debentures. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

LES SOUS-SIGNÉS, AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE BAS-CANADA. M. D. MARTELL, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BAGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARRÉCR, AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la surtaxe des assurés et de la société le peuvent permettre.

Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Debentures. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. UN M. Bonnet jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Père Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes d'écrits reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

LES Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7s, 12s et 30s les 100 feuilles.